Écho Gervinois

TRIMESTRIEL D'INFORMATION

PRINTEMPS 2023

Saint Gervais
Commune de Vendée

Le quartier de la Chênaie, deuxième tranche du lotissement Le Gaveau

sommaire

LE MOT DU MAIRE
Page 1

LES ÉCHOS DU CONSEIL
Page 2

L'EXPRESSION DE LA LISTE NON MAJORITAIRE
Page 3

L'ÉCHO DOSSIER
Pages 4 et 5

L'ÉCHO EN IMAGES
Page 6

L'ÉCHO EN REPÈRES
Page 7 et 8

LE MOT DU MAIRE

Sur notre territoire, il manque beaucoup de logements. C'en est même au point de freiner l'arrivée de nouveaux collaborateurs dans les entreprises et dans les collectivités.

En 2022, nous avons rapidement vendu l'ensemble des parcelles du premier quartier du programme du lotissement du Gaveau : le Val Fleuri. Nous poursuivons donc cette année notre aménagement en commercialisant un deuxième quartier, celui de la Chênaie. Ainsi, nous facilitons l'offre de logements sur notre commune en proposant des parcelles à des tarifs maîtrisés. Nous participons aussi à la régulation du prix du marché.

Notre volonté est de réaliser des lotissements de qualité. Nous conservons donc les arbres, les talus et les fossés respectant ainsi la continuité hydraulique et l'écosystème du lieu. Cela permet de séparer les différents quartiers par des écrans naturels. Au-delà de la beauté du paysage, ces quartiers profiteront de plus de fraîcheur durant les étés chauds et d'une protection contre les vents forts.

Monsieur Robert GUÉRINEAU, qui a été notre Maire pendant 25 ans est désormais Maire honoraire de Saint-Gervais. C'est avec fierté et émotion que je lui ai remis son écharpe lors de la cérémonie des voeux. J'ai pu ainsi le remercier une nouvelle fois au nom des Gervinoises et Gervinois pour son engagement.

« En voiture Simone »

Madame Stéphanie POTIER, Vice-Présidente du CCAS, travaille en collaboration avec les communes voisines à la mise en place d'une mobilité solidaire. Au-delà d'offrir une solution de déplacement pour les personnes sans véhicule, cette initiative participative favorise les liens sociaux entre les habitants de notre commune.

Dans cette période difficile, cultivons notre bienveillance. La solidarité, l'entraide et la tolérance sont des valeurs qui font notre vraie richesse.

Je vous souhaite plein de moments de joie en famille et entre amis.

Richard SIGWALT
Maire de Saint-Gervais

L'Écho Gervinois N° 187 - Trimestriel – Directeur de publication : Richard SIGWALT, Maire de Saint-Gervais
Conception, Réalisation, Impression : Mas Publicité Imprimerie du Marais, Beauvoir-sur-Mer, Tél. 02 51 68 71 02 - Tirage 1543 exemplaires

Brèves du Conseil Municipal - Réunions des 21 novembre et 12 décembre 2022

Toutes les délibérations des conseils municipaux sont accessibles en ligne sur le site Internet de la commune : **http://www.saintgervais-vendee.fr/**

L'ÉCHO DES ÉCOLES, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA COMMUNICATION ET DE LA VIE CULTURELLE

École publique des Guernovelles – Compte rendu du conseil d'école

Le 18 octobre dernier, s'est tenu le conseil d'école de l'école publique qui a permis, notamment, de faire un point sur les éléments suivants :

• La rentrée s'est passée dans de bonnes conditions avec un protocole sanitaire assoupli permettant, à nouveau, le brassage des élèves ;

• Le règlement intérieur reste inchangé. Dans un souci d'économie de papier toutefois, le souhait exprimé est de le transmettre dorénavant par voie dématérialisée via la plateforme numérique « e-primo » utilisée depuis peu ;

• Le projet d'école élaboré pour quatre ans repose sur trois grands axes : l'art, le respect, l'éducation aux médias et à l'information ;

• Concernant le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), des exercices seront organisés tout au long de l'année sur deux grands volets : risques majeurs (climatique, technologique...) et menaces directes (attentat, attaque armée...).

École privée Notre Dame de Bordevert – Compte rendu de l'assemblée générale de l'APEL

Le 13 octobre 2022, s'est tenue l'Assemblée Générale de l'APEL, l'association qui participe aux projets pédagogiques et gère des actions et manifestations tout au long de l'année scolaire. L'APEL a également un rôle d'information et d'échange afin de représenter les parents auprès des institutions scolaires et catholiques ainsi que des pouvoirs publics (comme la mairie).

Le bureau de l'association a été renouvelé en partie avec :
• Présidente : Aurore DOUCY GUIGNARD ;
• Vice-Présidente : Magalie OGER ;
• Secrétaire : Emelyne NAULLEAU ;
• Vice-Secrétaire : Aurélie GAUTIER ;
• Trésorier : Antoinette PEIXEIRO ;
• Vice-Trésorier : Sarah ORSONNEAU.

Les comptes de l'APEL sont à l'équilibre, ce qui permet de financer les bureaux des classes de CP, du matériel divers ainsi que la participation aux sorties scolaires pour un montant global de 6 118,30 €. De nombreuses actions pour l'année scolaire 2022/2023 sont programmées, parmi lesquelles, notamment, la vente de gâteaux BIJOU et de calendriers.

L'ÉCHO DES FINANCES ET BUDGET

Instauration d'un tarif pour les interventions du personnel des services techniques

Dans certaines circonstances exceptionnelles, les personnels des services techniques sont contraints de réaliser des missions qui incombent, normalement, aux particuliers : ramassage de déchets suite à des dépôts sauvages ou élagage d'arbres dont une partie déborde sur le domaine public et constitue un risque pour un tiers.

Désormais, afin de sensibiliser les particuliers concernés à ces incivilités, ces prestations seront facturées à hauteur de 30 € par heure d'intervention et par agent mobilisé.

Point urbanisme

Permis maison accordé jusqu'en mars 2023

Nom	Adresse du terrain
Benoît et Christine GUILLET	9 allée des Mimosas

En règle avec mes travaux !

Agrandissement de votre maison, installation d'une clôture, ravalement de façade, abattage d'arbre... Pour rappel, avant de vous lancer dans des travaux impactant la voie publique, vous devez demander une autorisation en mairie.

Pour vous informer des règles d'urbanisme et effectuer certaines démarches en ligne, rendez-vous sur le site de la commune dans les rubriques service/urbanisme. Vous pouvez également vous rapprocher du service urbanisme : urbanisme@saintgervais-vendee.fr .

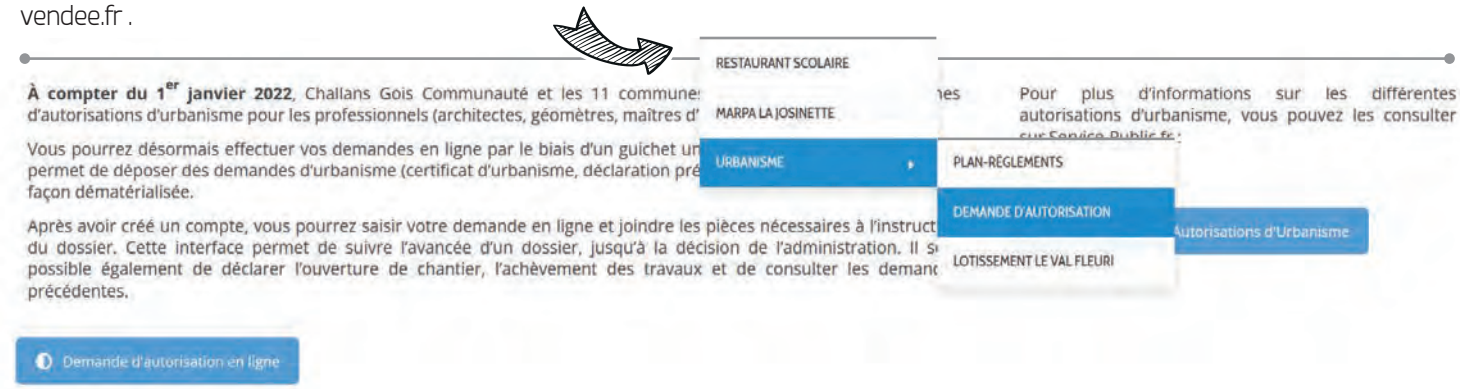

Bonjour à tous,

Nous souhaitons d'abord revenir sur la séance du conseil municipal du lundi 5 décembre 2022.
Parallèlement à la consultation publique, les élus, par vote à bulletin secret, se sont prononcés sur le projet de poulailler industriel au lieu-dit « La Catusière ». Le vote a été précédé d'un débat contradictoire dans lequel nous avons pris tout notre place en tant que groupe d'opposition.
Malheureusement nous n'avons pu que constater que l'attitude NIMBY (Not In My Back Yard) qui se traduit par « Pas dans mon jardin », consistant à voter ou approuver un projet pourvu qu'il ne se fasse pas à proximité de mon lieu de résidence, résiste.
En votant pour ce projet dans une zone peuplé de quelques habitants qui eux auront à souffrir des nuisances de l'installation, on se dédouane en faisant porter sa responsabilité sur le vote collectif.
Certains considèrent que le porteur de projet comme tout chef d'entreprise prend les risques et les assumera et pensent que puisque c'est autorisé tout est sécurisé. Cette position du tout économique n'est pas acceptable pour les riverains qui auront à subir les risques notamment environnementaux.
Pour mémoire, nous entrons dans la 5ème année de contestation. Une injonction du tribunal demandant à la préfecture d'éclaircir certains points du dossier (capacité technique, impact sur l'environnement…) et d'organiser une seconde consultation publique montrent bien que pour un projet théoriquement anodin et réglementairement dans les clous cela fait beaucoup et cela n'est pas terminé.

En cette période de sécheresse, nous souhaitons aborder la question de l'eau et de la collectivité.
Les collectivités locales sont responsables de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement des eaux usées et sont en charge des services publics correspondants : le service d'eau potable, le service d'assainissement collectif et le service d'assainissement non collectif.
Lorsque la collectivité gère les services elle-même, avec ses propres moyens et ses propres salariés, c'est une gestion en régie (ou gestion directe) dans le cas contraire, elle confie tout ou partie des services à une entreprise privée via une délégation de service public.
Cette délégation est encadrée, à l'issue d'un appel d'offre, par un contrat qui court sur plusieurs années, et définit les engagements réciproques entre la collectivité et l'opérateur, ainsi que les modalités de rémunération de celui-ci. 3 grands opérateurs contrôlent le marché : Suez, Veolia et la SAUR. La découverte de scandales liés à des fraudes, comme à Grenoble, sans oublier la mise en cause récente d'un ministre, ou à la piètre qualité des prestations, comme à Bordeaux, marquent un retour à la gestion publique. Au moment où Challans Gois communauté récupère cette responsabilité la question d'une gestion en régie, indépendante de ces grands groupes, doit être posée pour la création d'un véritable service public local de l'eau. Ce débat doit être porté par les citoyens au sein de nos communes.
Les enjeux climatiques environnementaux et notamment celui de l'eau, imposent de préserver cette ressource par des actions volontaires, tant au niveau national qu'au niveau local. La consommation de chaque foyer est un facteur important dans le cycle de l'eau autant que pour le portemonnaie des familles. Au niveau de la commune et plus largement de la communauté de communes, il y a nécessité d'agir sur tout ce qui peut nous aider à réduire notre consommation individuelle. Ainsi la Métropole de Nantes distribue des "mousseurs" systèmes d'économisation de l'eau que les habitants installent sur leurs robinets et qui permettent de réduire "jusqu'à 60% la consommation d'eau", souligne la présidente de Nantes Métropole. Depuis janvier 2023, cette collectivité accorde également une aide de 50 euros pour installer des récupérateurs d'eau de pluie. Nous devons aussi inciter nos agriculteurs à choisir, autant que faire se peut, des cultures moins consommatrices en eau, préserver les ressources en eau existantes en arrêtant le drainage des marais, en diminuant les pompages directs ou indirects dans les nappes phréatiques.
Il faudrait également intégrer dans le prochain PLUI des mesures incitatives de création de réserve d'eau de pluie pour chaque nouvelle construction (fosse enterrée par exemple) et limiter drastiquement les surfaces imperméabilisées pour permettre à l'eau de pluie d'atteindre la nappe phréatique. En bref, rechercher toutes les solutions possibles pour préserver notre bien commun et ce à un coût raisonnable.
Il fut un temps ou lorsque les pluies attendues après l'été arrivaient, il était de coutume de laisser le niveau des eaux monter dans les marais pour aboutir au Marais Blanc hivernal. Depuis plusieurs années, la peur des inondations, la modification des pratiques agricoles et d'élevages entrainent la vidange des marais de plus en plus tôt dans l'année. Or, en ces temps de sécheresse due au changement climatique, l'eau vient de plus en plus à manquer aux beaux jours que ce soit pour nous, pour le monde paysan mais aussi pour la faune et la flore du marais breton.
Alors pourquoi ne pas revenir à la connaissance des anciens, laisser l'eau monter et obtenir de nouveau ce Marais Blanc, revenant ainsi à un cercle vertueux de l'eau qui permettra peut-être de ne pas avoir recours aux bassines, retenues de substitution pour irriguer les cultures de maïs qui ont défiguré et détruit le marais poitevin. Cela étant, il ne faudra pas oublier d'autres paysans, nos moissonneurs du sel qui, dès le mois de mars (pour certain), vident leurs œillets et les parents en vue de la marée arrivant lors de la pleine lune début avril pour lancer leur production.
Le marais blanc est un enjeu pour la nature mais aussi pour les hommes.

En vous souhaitant un agréable printemps

Liste Réinventons Saint-Gervais

Le quartier de la Chênaie, deuxième tranche du lotissement Le Gaveau

Il y a deux ans tout juste, votre magazine d'information municipale se faisait l'écho de la création du lotissement communal Le Gaveau et de son premier quartier : Le Val Fleuri. Après une belle dynamique qui a permis la vente rapide des premiers lots, ce printemps 2023 voit la commercialisation d'une deuxième tranche : 13 lots qui composeront « la Chênaie », un quartier boisé en bordure de zone naturelle.

Preuve du dynamisme de la commune : à peine deux années auront été nécessaires pour la commercialisation de tous les lots de la première tranche du lotissement Le Gaveau. Il faudra, en effet, attendre la fin du nouveau recensement pour avoir des chiffres consolidés mais la croissance démographique de Saint-Gervais depuis les années 80 est bien réelle et se traduit, aujourd'hui, par un engouement manifeste pour le nouveau quartier d'habitation communal.

Un quartier boisé en bordure de zone naturelle

Depuis le printemps 2021, le lotissement Le Gaveau a surgi de terre avec ses 28 lots – ainsi que deux maisons en Location-Accession et un îlot d'habitations gérés par Vendée Habitat. Situé sur la route de Bouin, après l'Impasse du Château d'Eau, Le Val Fleuri, son premier quartier, s'étale, pour l'instant, autour de quatre rues : rue de la Source, allée du Puits, rue du Vallon et rue de la Fontaine. Tous les lots ayant trouvé acquéreur, c'est désormais au tour de la deuxième tranche de s'ouvrir à la commercialisation : un secteur couvrant, cette fois, un espace allant de l'allée du Puits à la rue de la Source, en passant par la rue des Genêts.
Dénommé « la Chênaie » en raison de la présence dans le quartier de plusieurs chênes, ce nouveau lieu de vie fera la jonction entre la première tranche et la zone naturelle de 5 700 m² s'étalant sur sa droite.

Une étude de renaturation est d'ailleurs en cours pour l'aménagement de cette dernière. En effet, protégée, elle restera non constructible mais nécessitera des opérations d'aménagements visant à restaurer son bon état écologique et paysager.

Situé au centre du nouveau lotissement – lorsque les six tranches auront été commercialisées –, le site naturel a pour vocation de servir de véritable poumon vert pour ses riverains. Il devrait ainsi devenir une aire de détente idéale, d'autant que des liaisons douces assureront la circulation entre les différents quartiers du lotissement et ce dernier.

Des parcelles respectueuses de la réglementation

Depuis 2014, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Alur) renforce le principe d'une utilisation économe des espaces. Ainsi dorénavant, les normes de construction luttent contre l'étalement urbain et imposent de rester en zone urbaine pour la viabilisation de nouveaux terrains.
La « densification » est devenue le maître-mot avec l'obligation de loger 18 lots par hectare (c'est-à-dire dans un carré de 100 m par 100 m).

C'est ensuite au lotisseur de composer avec la voirie et les différentes infrastructures nécessaires. Néanmoins, cette obligation légale s'entend sur la totalité du lotissement (Ici, l'ensemble des six tranches).

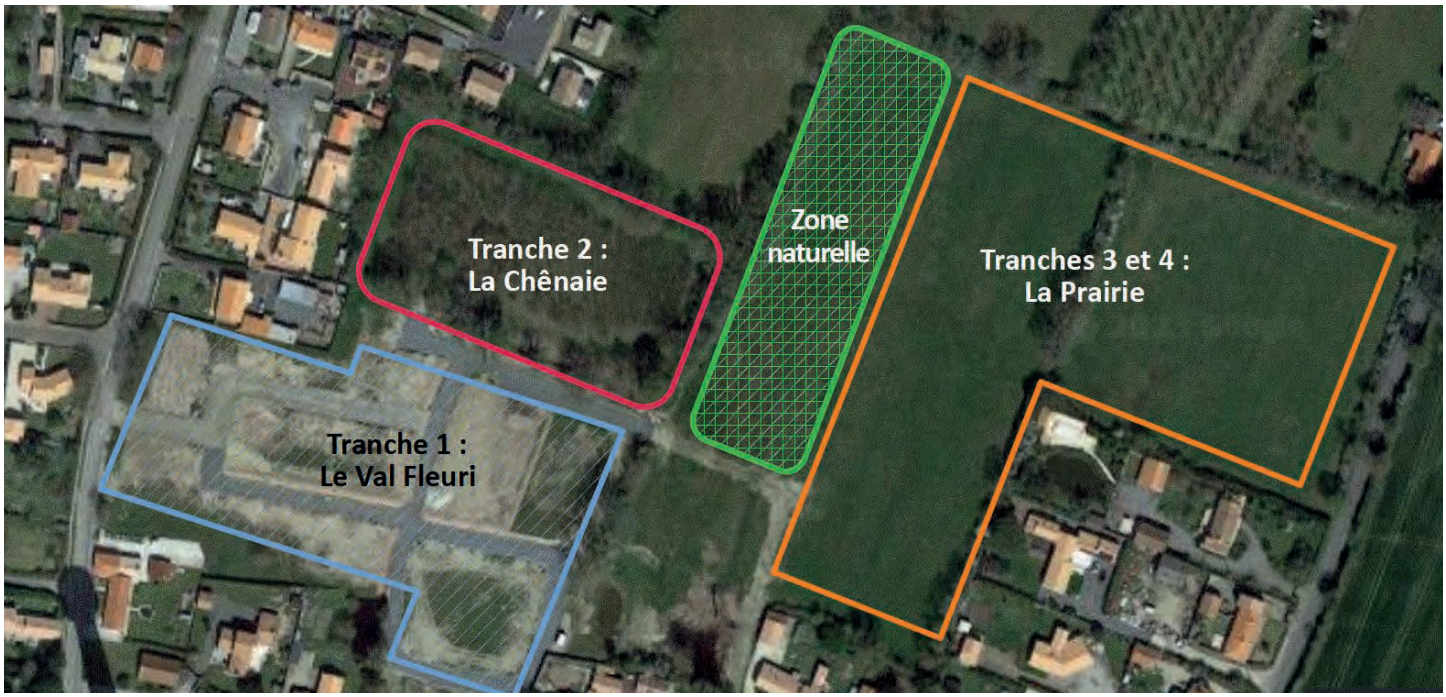

Le Gaveau vue aérienne

Esquisse quartier de La Chênaie

Les tranches 3 et 4

Déjà, la commune prépare l'étude et la mise en oeuvre des prochaines tranches. Après la Chênaie, ce sera au tour du quartier de « La Prairie » de sortir de terre correspondant aux troisième et quatrième tranches. Cette fois, il s'agira, pour ces nouvelles tranches, de 32 parcelles libres (donc accessibles à tous) et quatre lots réservés aux 23 logements intermédiaires : deux collectifs de sept et huit appartements – qui viendront en bordure de la zone naturelle – ainsi que deux lots de quatre maisons en bande. Au final, Le Gaveau s'étendra sur une superficie de 8,60 hectares avec une commercialisation qui s'effectuera au fil des années en fonction de la demande.

Le futur quartier de La Prairie

Vœux du maire

Vendredi 20 janvier, le Maire Richard SIGWALT, ses adjoints et le directeur des services, ont présenté leurs voeux aux Gervinoises et Gervinois – les premiers depuis le début de ce mandat. Chacun a fait le bilan de ces dernières années et évoqué les projets et réalisations en cours. Deux Gervinois ont été mis à l'honneur et distingués par Monsieur le maire : Monsieur Robert GUÉRINEAU, maire pendant 25 ans détenant le record de longévité, a reçu l'écharpe de maire honoraire de la commune ; Madame Nathalie CRÉPIN, agent de cuisine à la MARPA La Josinette depuis quatre ans, a reçu la médaille de vermeil récompensant ses trente années au service des usagers des collectivités.

Loto de l'OGEC

Ce 26 février dernier et après deux années blanches, le loto organisé par les membres de l'OGEC a pu faire son retour pour le plus grand plaisir des amateurs qui s'y étaient donné rendez-vous en nombre.

La récolte de fonds permettra d'amorcer le projet de rénovation immobilière de l'école privée.

Le basket gervinois

Victorieuse à domicile ce samedi 4 mars, l'équipe de basket de Saint-Gervais/Beauvoir, constituée l'an dernier à l'initiative de jeunes Gervinois, espère pour sa seconde saison une montée en 3e division départementale.

N'hésitez pas à venir assister aux matchs pour les encourager !

Tournoi des 3 raquettes

Ce samedi 4 mars, après trois années d'absence, la journée annuelle festive de l'Amicale laïque de Saint-Gervais a fait son retour au complexe des Primevères réunissant une centaine de personnes.

Au programme : découverte et pratique des diverses activités proposées par l'association – fitness, sophrologie, actigym, yoga, badminton, ping-pong et mutlisports pour les plus jeunes. Verre de l'amitié et repas ont été offerts aux membres de l'association ainsi qu'à leur famille pour clôturer la journée.

À savoir

Conseil Municipal

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu les lundis 22 mai et 26 juin à 20 heures en salle du Conseil.

DON DU SANG

Les prochaines collectes sont prévues les mardis 4 juillet à Saint-Urbain et 26 décembre à Beauvoir-sur-Mer.
Pour prendre rendez-vous, retrouvez toutes les collectes sur : https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/ ou sur l'appli EFS Don de sang.

Les réserves de sang sont au plus bas alors mobilisons-nous ! Vous pouvez également vous impliquer en devenant bénévole ; contact au 06 59 42 83 38.

Circuit du patrimoine

Il sera bientôt possible d'emprunter « Le circuit du patrimoine ». Élaboré par l'Office du tourisme de la CDC de Challans Gois et la commune de Saint-Gervais, ce dernier s'étendra sur 2,3 km et permettra à chacun de (re)découvrir dix lieux du centre bourg à travers leur histoire.

Un dépliant sera prochainement disponible en mairie et, durant cet été, il sera proposé d'en apprendre plus encore grâce à l'intervention d'un guide historien et d'une présentation d' 1 h 30. Rendez-vous dans l'Écho d'été pour en savoir davantage.

Quoi de neuf ?

Conseiller immobilier indépendant
Yann CHAUVET ;

contacts : 06 82 61 64 48 ou y.chauvet@propriete-privees.com ; plus d'infos : https://www.proprietes-privees.com/negociateur/yann.chauvet.

Art-thérapeute & formatrice
Bérénice LANGNEL :

Art-thérapie, formations, accompagnements à la périnatalité,
ateliers ; 276, chemin de la Guillemardière ;
contacts : 07 49 85 40 45 ou contact@berenice-langnel.fr ;
plus d'infos : www.berenice-langnel.fr et www.sophrologie-holistique.com.

SARL D'OR ET D'EAU
Didier MAROUSSIE :

Montage, maintenance, vente de piscines hors-sol et bassins naturels – entretien et maintenance de micro-stations (assainissement non collectif) – Entretien et maintenance des bâtiments (électricité, plomberie, peinture, plâtrerie) ;

route de la Faucillière, 108, Le Moulin Cassé ;
contacts : 06 38 104 502 ou doretdeau@orange.fr.

NC Assurances Océanes, courtière en assurances
Nadine CRAPET :

Assurances de biens et de personnes, professionnels et particuliers ;

contacts : 06 59 17 64 55 ou nadine@ncassurancesoceanes.fr.

État civil

Mariage

- **Lucie GEAY et Amaury LONG**, le 27 décembre 2022.

Naissance

- **Lucenzo BRIAND**, né le 20 décembre 2022 ;
- **Mila GIRARD**, née le 6 janvier 2023.

Décès

- **Geneviève GUILLET née BELORGEY**, 80 ans ;
- **Jean CHARTIER**, 82 ans ;
- **Michel TRUBERT**, 67 ans ;
- **Marcel CHARPENTIER**, 88 ans ;
- **Robert HERVOUET**, 90 ans ;
- **Yvan GRONDIN**, 84 ans.

« En voiture Simone », le déplacement solidaire

C'est un nouveau service qui va voir le jour prochainement : le déplacement solidaire. Destiné aux habitants des communes de Beauvoir-sur-Mer, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain, « En voiture Simone » a pour objectif de proposer un moyen de locomotion à tous ceux qui ont besoin de se déplacer mais n'ont pas de moyen de transport.

Mis en place dans le courant du deuxième trimestre 2023, « En voiture Simone » permettra d'assurer les déplacements de proximité dans le Nord-Ouest Vendée pour effectuer des courses, des démarches administratives, se rendre chez un médecin...

En pratique

Pour bénéficier du service, il faudra tout d'abord adhérer à l'Association Socioculturelle et de Lien Intergénérationnel (ASSOLI), la structure porteuse du projet. Ensuite, il s'agira de contacter son référent communal afin d'organiser son déplacement.

Ce dernier avertira alors un conducteur bénévole disponible qui viendra chercher le demandeur à son domicile.

Enfin, l'utilisateur du service indemnisera directement le bénévole des frais de déplacement aller-retour ainsi que des frais de stationnement s'il y a lieu.

Des conducteurs bénévoles

« En voiture Simone » repose sur le principe du bénévolat. Pour que le service se développe, l'ASSOLI a besoin de conducteurs bénévoles.

Une disponibilité totale n'est pas nécessaire, chacun choisit de donner le temps qu'il peut.

Si vous souhaitez participer à cette belle aventure, faites-vous connaître en mairie ou à l'ASSOLI.

Pour les chauffeurs, l'adhésion à l'ASSOLI sera nécessaire afin d'être couvert par l'assurance collective souscrite.

Une aide pour les habitants, par les habitants.

EN VOITURE Simone
DÉPLACEMENT SOLIDAIRE

Les Agendas de l'Écho

Vos événements à venir	
15/04	**Bal Trad'** *de l'Amicale Laïque* *20 h-21 h Initiation à la danse* *21 h début du bal – 8 € par adulte, gratuit pour les moins de 16 ans* *Tout public – Salle des Primevères*
22 et 23/04	**Salon du livre** *de Patrimoine et Tradition* *Complexe des Primevères*
08/05	**Cérémonie patriotique** *de l'UNC* *Place du Monument aux Morts*
03/06	**Gala de danses et cirque** *de la Compagnie Fabigan* *Complexe des Primevères*
10/06	**Festiv'Ecole** *de l'APEG* *Salle de sports des Primevères*
11/06	**Vide grenier** *de l'AS Saint-Gervais* *Haras des Presnes*
24/06	**Fête de la musique** *de l'Union des Commerçants Gervinois* *Parc des Primevères*
Du 07 au 09/07	**Concours hippique** *de la SHR* *Haras des Presnes*

Et à la médiathèque ?	
Avril	**Exposition « A quoi ça rime ?, la poésie s'écoute et se partage »** *prêtée par la BDV* *Visible aux heures d'ouverture*
14/04 et 07/07	**Soirée pyjama** *19 h 30 – Gratuit – à partir de 5 ans* *Sur inscription – Places limitées*
18/04 et 07/07	**Raconte-moi des histoires** *10 h – Gratuit – 0-4 ans* *Sur inscription – Places limitées*
28/04 et 30/06	**P'tit Déj'Lecture** *10 h – Gratuit – Public adulte* *Sur inscription – Places limitées*
Mai	**Exposition « A petits pas verres créations »** *Vitraux plomb et tiffany* *Visible aux heures d'ouverture*
Juin	**Exposition de peintures et dessins** *par de jeunes talents gervinois à suivre* *Visible aux heures d'ouverture*
Juillet/Août	**Exposition « Littérature et bandes dessinées »** *par la BDV* *Visible aux heures d'ouverture*

Les matchs à domicile
Foot - 15 h
16/04 – France d'Aizenay 3
07/05 – E Givrand Aig Land 1